



EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS PAYS DE LA LOIRE

BULLETIN 2023

J'adhère ou **Je rejoins** ou **Je fais un don**
ou je réadhère la coopérative
au parti politique dès 10 €
voir grille de cotisations au verso

Nom..... Prénom.....

H F Date de naissance.....

Numéro, rue.....

Code postal..... Ville.....

Tél..... Mobile..... Courriel.....

Adhérent-e ou **Coopérateur-ric** ou **Donateur-ric**
Montant de ma cotisation : Montant de ma contribution : Montant de mon don :
.....euroseuroseuros

Je choisis le mode de paiement :

Possibilité de payer en plusieurs fois, s'adresser à la permanence régionale EÉLV (coordonnées en bas de page)

- Chèque à l'ordre de : « Association de financement Europe Écologie Les Verts PdL »
 Prélèvement automatique : Préciser la fréquence souhaitée (mensuelle, trimestrielle)

Date & signature

- Rappel : en adhérent, coopérant ou en faisant un don, vous bénéficiez d'une déduction fiscale égale à 66% du montant de votre versement.
- La loi limite à 7500€ par an les versements effectués à un parti politique par un particulier.
L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros.
- Votre adhésion sera effective dès réception de votre paiement et après enregistrement par les instances d'Europe Écologie – Les Verts de votre région, ce dans un délai maximum de deux mois.
- Les adhérent-e-s du parti politique adhèrent à ses statuts et leurs annexes (à consulter sur le site www.eelv.fr)
- Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant en vous adressant à donneespersonnelles@eelv.fr



EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS PAYS DE LA LOIRE

Grille de cotisation

Cette grille de cotisation présente le niveau de cotisation attendue en fonction de votre revenu mensuel.

Les niveaux de cotisation présentés ci-dessous sont indicatifs, et laissent la possibilité à chacun, chacune, de tenir compte de sa situation personnelle, familiale et sociale du moment.

La cotisation minimale est de 36 €, il existe toutefois une cotisation solidaire d'un montant entre 1 € et 35 €.

Revenu mensuel	Cotisation annuelle
cotisation solidaire	Entre 1 € et 35 €
< 1 200 €..	36 €
1 200 €	55 €
1 300 €	80 €
1 400 €	100 €
1 600 €	120 €
1 800 €	160 €
2 000 €	200 €
2 300 €	230 €
2 500 €	250 €
2 800 €	300 €
> 3 000 €	Cotisation annuelle correspondant au moins à 0,8 % de votre revenu annuel

Paiement par prélèvement automatique

Si la cotisation était déjà réglée par prélèvement automatique en 2022, il suffit de nous indiquer le montant à prélever pour 2023 à l'aide de la grille de cotisation.

Pour mettre en place un nouveau prélèvement automatique, il est nécessaire de remplir un mandat de prélèvement (joint) accompagné d'un RIB (avec mentions IBAN+BIC). Le paiement échelonné est possible, il suffit de nous préciser à quelle fréquence procéder aux prélèvements (mensuel, trimestriel, semestriel).

Merci de renvoyer l'ensemble des documents à notre adresse à Nantes indiquée en bas de cette page.

